

## Ville de Genève Direction des ressources humaines 21 mars 2014

# Protection des données et transparence Synthèse 77

Stéphane Werly, Préposé cantonal



### >>>> Plan de l'exposé

- > Introduction
- > Transparence
- > Protection des données
- > Synthèse





#### >>>> Autorité de surveillance

Le préposé genevois à la protection des données et à la transparence (PPDT) surveille la bonne application de la loi (LIPAD) et :

- > offre information, services et conseils aux citoyens et aux institutions
- père les conflits pouvant naître du traitement des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents
- > effectue des contrôles auprès des institutions et émet des recommandations à leur endroit

LIPAD http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg\_a2\_08.htm



### >>>> Plan de l'exposé

- > Introduction
- Transparence
- > Protection des données
- Conclusion



# >>>> La liberté d'information, un droit constitutionnel

- Toute personne a le droit de recevoir librement des informations, de se les procurer aux sources généralement accessibles et de les diffuser (art. 16 Cst).
- > En conséquence, l'administration a le devoir de:
  - diffuser l'information (art. 18 LIPAD);
  - informer le public de ses droits (art. 24ss LIPAD)

### >>> Promotion d'une culture de transparence au sein de l'administration



#### >>>> L'accès aux documents

- Demande claire mais non motivée
- Consultation et obtention de copies
- > Tout document, sauf... art. 26 LIPAD
- Accès partiel plutôt que refus
- > Traitement «rapide» de la demande
- En cas de refus, mention du PPDT

http://www.ge.ch/ppdt/doc/Formulaire acces aux documents.pdf



### >>>> Plan de l'exposé

- > Introduction
- > Transparence
- > Protection des données
- > Conclusion



# >>>> La protection des données, un droit constitutionnel

- > Toute personne a droit (art. 13 Cst):
  - au respect de sa vie privée et familiale,
  - au respect de son domicile,
  - au respect de sa correspondance,
  - à la protection contre l'emploi abusif des données qui la concernent.



# >>>> Le traitement des données personnelles en droit genevois

Prévu par une loi ou un règlement (principe de licéité):

- >Pertinentes et nécessaires (principe de proportionnalité)
- Exactes et mises à jour (principe d'exactitude)
- Collectées de manière reconnaissable (principe de transparence de la collecte)
- >Sécurisées (principe de sécurité) :
  - Protégées contre tout traitement illicite
  - Intactes
  - Disponibles
  - Tenues confidentielles
- Détruites ou rendues anonymes, si nécessaire



# >>>> L'accès à ses données personnelles – 1<sup>ère</sup> étape

- > Demande écrite au responsable LIPAD
- Justifier de son identité
- >Quel(s) fichier(s) et quelles données sur moi ?
- > Restrictions? Voir art. 46 LIPAD
- > Réponse écrite et gratuite (sauf travail disproportionné)
- >Accès partiel plutôt que refus



# >>>> L'accès à ses données personnelles – 2<sup>ème</sup> étape

- Actions concrètes possibles:
  - Détruire,
  - Rectifier-compléter-mettre à jour,
  - À défaut, porter mention
  - S'abstenir de communiquer
  - Publier/communiquer la décision
- Traitement «avec célérité»
- > En cas de refus, transfert au PPDT





#### Les exigences de la loi s'appliquent à tout traitement de données personnelles

- Quels que soit la forme (orale ou écrite) et le support (papier ou informatique)
- Collecte ciblée des seules informations nécessaires
- Le traitement des données sensibles requiert une base légale *formelle* et doit être absolument indispensable à l'accomplissement des tâches légales
- Les données personnelles sensibles sont tenues confidentielles



#### >>>> Les applications informatiques

#### La gestion des applications RH

- Droits d'accès différenciés
- Suppression des données, anonymisation ou archivage
- En cas de départ, suppression des accès aux applications et à la messagerie





#### Sécurité de l'information

**Norme ISO IEC 27002:2005** - Technologies de l'information-Techniques de sécurité-Code de bonne pratique pour le management de la sécurité de l'information <a href="http://www.iso.org/iso/fr/home/store/catalogue">http://www.iso.org/iso/fr/home/store/catalogue</a> tc/catalogue detail.htm?csnumber=50297

### Directives relatives à l'usage et aux contrôle des ressources informatiques

http://intranet.etat-ge.ch/themes/controle interne/directives/systemes-information.asp

#### Directive "Partage d'informations couvertes par le secret de fonction"

http://intranet.etat-ge.ch/themes/controle interne/doc/EGE-09-02 v1.pdf

#### Concept de Sûreté de l'Information et de Protection de Données (CSIPD)

https://prod.etat-ge.ch/intranetpmo/resultats\_(Concept\_SIPD)

### Directive transversale sur le traitement des dossiers RH <a href="http://intranet.etat-ge.ch/themes/controle\_interne/doc/EGE-03-02\_01.pdf">http://intranet.etat-ge.ch/themes/controle\_interne/doc/EGE-03-02\_01.pdf</a>



#### >>>> Ressources PD & T

Bulletins d'information: <a href="http://www.ge.ch/ppdt/bulletins">http://www.ge.ch/ppdt/bulletins</a> informations.asp

Casuistique: http://www.ge.ch/ppdt/doc/PPDT Casuistique Protection des donnees.pdf

http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT Casuistique Transparence.xls

Catalogue des fichiers: <a href="http://www.ge.ch/ppdt/recherche/recherche.asp">http://www.ge.ch/ppdt/recherche/recherche.asp</a>

Fiches informatives: <a href="http://www.ge.ch/ppdt/fiches\_informatives.asp">http://www.ge.ch/ppdt/fiches\_informatives.asp</a>

Formulaires: <a href="http://www.ge.ch/ppdt/formulaires.asp">http://www.ge.ch/ppdt/formulaires.asp</a>

**Glossaire:** <a href="http://thinkdata.ch/fr/glossaire">http://thinkdata.ch/fr/glossaire</a>

LIPAD: http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg a2 08.htm

Listes des responsables LIPAD : <a href="http://www.ge.ch/ppdt/liste">http://www.ge.ch/ppdt/liste</a> des institutions.asp

ThinkData: http://thinkdata.ch



#### >>>> Merci de votre attention

#### Le PPDT se tient à votre disposition :

- Sur place: 5, rue David-Dufour, 8ème étage
- Par téléphone: 022.546.52.40
  - Par courriel: ppdt@etat.ge.ch

Les ouvrages de droit et autres documents de notre bibliothèque sont consultables sur place.

#### Plus d'informations sur notre site :

www.ge.ch/ppdt